



# **COMMUNIQUE DE PRESSE**

## **L'ASECNA prend en charge la gestion des espaces aériens du Togo et du Bénin**

Depuis 00h01 GMT, ce 25 juin 2015, en exécution d'une résolution prise en 2012 par son Comité des Ministres, l'ASECNA assure la gestion des espaces aériens du Bénin et du Togo, deux de ses Etats membres fondateurs. Jusqu'à cette date, ces espaces étaient sous la responsabilité du Ghana dans le cadre de la gestion par ce pays de la Région d'Information de Vol (Flight Information Region - FIR) dénommée FIR Accra.

La prise en charge par l'ASECNA des espaces aériens du Togo et du Bénin ne constitue pas une remise en cause de l'appartenance desdits espaces à la FIR Accra.

Les espaces aériens du monde sont organisés en Régions d'Information de Vol par la Convention de Chicago qui a créé l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) en 1944. Ces FIR constituent des régions homogènes censées couvrir efficacement les structures des routes aériennes.

Dans le cadre de cette prise en charge, l'ASECNA déroule un plan d'actions intégrant toutes les dispositions dont la mise en œuvre est nécessaire pour garantir la sécurité et la régularité des vols dans les espaces au-dessus du Togo et du Bénin.

De manière concrète, ces dispositions consistent au respect des exigences opérationnelles définies par les normes internationales, à la mise en service d'infrastructures et d'équipements de dernière génération (radar, nouveaux systèmes de contrôle aérien, de télécommunications et d'observation météorologique, etc.) ainsi qu'à la formation des personnels techniques à l'utilisation desdits équipements.

Les représentants des compagnies aériennes et les autres acteurs aéroportuaires du Togo et du Bénin ainsi que la communauté aéronautique internationale ont été, dans les délais prescrits, informés de ce changement dans la FIR Accra dont la préparation a été amorcée depuis 2012.

L'ASECNA est un établissement public à caractère international, qui a pour mission essentielle de fournir des services de circulation aérienne sur un espace de 16,1 millions de km<sup>2</sup> comprenant six (6) régions d'Information de Vol (F.I.R) définies par l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI).

En outre, elle développe des capacités liées au management des aéroports, aux études et réalisation d'infrastructures aéronautiques, à la maintenance des équipements aéronautiques, à la calibration des instruments d'aide à la navigation aérienne et à la formation aux métiers de l'aviation civile nécessaires à l'exécution de sa mission.

Ses Etats membres, au nombre de 18, sont : le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Centrafrique, les Comores, le Congo, la Côte d'Ivoire, la France, le Gabon, la Guinée Bissau, la Guinée Equatoriale, Madagascar, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal, le Tchad et le Togo.

L'ASECNA a, depuis 1972, obtenu le Prix Edward WARNER de l'OACI, qui est la plus prestigieuse distinction en matière d'aviation civile.